

Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	12
Votants	15
(3 votes par procuration)	
Publié par affichage du compte rendu le 05-05-2022	

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Piégros-La Clastre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Rural d'Animation, sous la présidence de Monsieur Gilles MAGNON, Maire.

Convocation du Conseil Municipal : 07/04/2022, affichée le 07/04/2022

Présents : Gilles MAGNON, Eric ESCANDE, Sylvie SANIAL, Raymond MARION FERRIER, François ARNAUD, Houari BELMOSTEFA, Jean-Paul DEVILLE, Michel HENARD, Damien LEYRAUD, Amanda MARTY, Eric NICOLAS, Elisabeth RIFFARD.

Absents excusés : Richard GHIELMINI (pouvoir à Raymond MARION FERRIER), Marie CARRE (pouvoir à Amanda MARTY), Sandrine RIPERT (pouvoir à Gilles MAGNON)

Secrétaire de séance : Houari BELMOSTEFA

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24 FEVRIER 2022

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

I. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif et l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé par Le Receveur pour l'exercice 2021 visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

II. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le Maire donne la parole Monsieur Eric Escande, 1^{er} adjoint qui prend la présidence de séance pour présenter à l'assemblée les résultats du compte administratif 2021 résumés ainsi :

En section de fonctionnement les dépenses s'élèvent à 658 994,92 euros et les recettes à 708 849,41 euros, soit un excédent de 49 854,49 euros, auquel se rajoute l'excédent de l'exercice 2020 de 23 064,47 euros, pour un résultat de clôture de 72 918,96 euros.

En section d'investissement les dépenses s'élèvent à 157 884,07 euros et les recettes à 167 803,19 euros, soit un excédent de 9 919,12 euros, auquel se rajoute le déficit de l'exercice 2020 de 25 368,58 euros, pour un résultat de clôture de – 15 449,46 euros. Le solde des restes à réaliser s'élève à – 28 254,00 euros.

Monsieur le Maire s'étant retiré du vote, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance.

III. AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement de 43 703,46 euros et constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 72 918,96 euros, le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

En recettes d'investissement : 43 703,46 euros

En recettes de fonctionnement : 29 215,50 euros

IV. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire, vu le code Général des collectivités territoriales, indique au Conseil municipal qu'il convient de voter le montant des subventions aux associations. Il fait le point des demandes qui ont été adressées en mairie.

Au vu des demandes et compte tenu de la nature des activités qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention, décide d'accorder aux associations listées ci-dessous les subventions de fonctionnement suivantes :

Associations	Montant voté
Amicale des écoles	1 250,00
ACCA L'alouette	180,00
Basket Piégros	310,00
Basket Piégros – organisation vogue feux artifices	1 000,00
Club Saint Médard – Club des aînés	180,00
Musique et Mouvements	100,00
Association Gestion Forestière écriin de Saint Médard	50,00
Les Balcons de la Drôme	90,00
La Prévention routière	200,00
FNACA	150,00
ADMR (portage de repas et aide-ménagère)	600,00
Restaurant du Cœur	160,00
Val de Drôme Accueil Réfugiés – Urgence Ukraine	1 000,00

V. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2022 élaboré par la commission des finances, dont la balance est :

A) en fonctionnement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 754 436 euros : l'excédent de 29 215 euros de l'exercice 2021 a été reporté en recettes et un virement de 29 135 euros a été prévu pour équilibrer la section investissement.

B) en investissement les dépenses et les recettes s'équilibrent à 359 419 euros : l'excédent de fonctionnement de l'année 2021 de 43 703 euros a été inscrit en recettes, et le virement de la section de fonctionnement a été prévu en recettes pour équilibrer la section investissement.

Propositions de décisions ponctuelles :

Les principales opérations d'investissement prévues pour l'année 2022 sont :

▪ Réseau Eaux Pluviales hameau Les Bernards	50 000 euros
▪ Restauration d'archives	650 euros
▪ Eclairage public (horloges astronomiques)	1 500 euros
▪ Cimetière : informatisation gestion du cimetière	6 500 euros
▪ Ecole	6 050 euros
▪ Mairie	500 euros
▪ Eglise	20 000 euros
▪ Logement Ex La Poste	14 692 euros
▪ Restaurant scolaire	4 000 euros
▪ Travaux voirie	52 000 euros
▪ Equipement technique	1 000 euros
▪ Immeuble Le Solaure	13 800 euros
▪ Cheminement piétons gymnase-village	56 967 euros
▪ Défense incendie	12 000 euros
▪ Place de la fontaine	30 000 euros
▪ Cuisine centrale	21 600 euros

Le budget primitif présenté est voté à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

VI. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

En vertu de l'article 16 de La Loi de finances pour 2020 n°2019-1479 du 28 décembre 2019 qui acte la suppression de la Taxe d'Habitation des résidences principales pour les collectivités, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'état de notifications des taux d'imposition des taxes foncières.

Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer pour l'année 2022, les taux suivants, identiques aux taux de 2021 :

Taxe foncière (bâti) : 29,35 %

Taxe foncière (non bâti) : 47,63 %

Le produit fiscal attendu en 2022 est de 311 271 euros.

VII. FRAIS DE SCOLARITE

Monsieur le maire rappelle que l'école de Piégros-La Clastre accueille des enfants domiciliés dans des communes voisines, hors regroupement pédagogique intercommunal de Mirabel et Blacons et Piégros-La Clastre, et qu'une participation aux frais de fonctionnement de l'école est demandée à ces communes de résidence. Après étude des frais de fonctionnement de l'école de l'Encrier et de la garderie périscolaire réalisés en 2021, la commission des finances propose de fixer la participation 2022 à 655,40 euros par élève. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour demander la participation aux communes concernées.

VIII. PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE ET L'ECOLE COMMUNALE PAR LA COMMUNE DE MIRABEL ET BLACONS

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) les communes de Mirabel et Blacons et Piégros-La Clastre se partagent les frais liés au domaine scolaire. La commune de Mirabel et Blacons participe aux frais de fonctionnement du restaurant scolaire, de l'école et de la garderie périscolaire.

Monsieur le maire précise que le montant total des participations au fonctionnement demandées à Mirabel et Blacons pour les frais réalisés en 2021 et inscrits au budget 2022 s'élèvent à 55 397,06 euros, réparti ainsi :

Restaurant scolaire intercommunal : 35 079,66 €

Ecole élémentaire : 20 317,40 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de participation.

IX. PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE PIEGROS LA CLASTRE POUR LES FRAIS SCOLAIRES DE LA COMMUNE DE MIRABEL ET BLACONS

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que les participations demandées par la commune de Mirabel et Blacons sont liées aux frais réalisés pour le fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire de son territoire. Il présente à l'assemblée les frais réalisés en 2021 par la commune de Mirabel et Blacons pour le fonctionnement de ses écoles. Le montant total des participations demandées s'élève à 49 430,60 euros, réparti ainsi :

Participation fonctionnement école maternelle : 39 360,82 euros

Frais annexes : 498,10 euros

Participation fonctionnement école élémentaire : 9 571,68 euros

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

X. SECURISATION DES ECOLES : DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Dans le cadre de la prévention de la délinquance, les travaux de sécurisation des écoles programmés par les collectivités peuvent bénéficier d'une aide exceptionnelle au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIDP) pour réaliser des travaux de sécurisation.

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le projet de pose d'une clôture périmétrique autour de l'école de l'Encrier, afin de sécuriser, contre les risques d'intrusion, les cours côté Est de l'école primaire.

Le montant des travaux s'élève à 5 005 euros HT (5 226 euros TTC).

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre du FIPD dont le taux, sans être inférieur à 20 %, pourra s'élever au maximum à 50 %. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour effectuer la demande de subvention auprès de l'Etat.

XI. HAMEAU LES BERNARDS : MODIFICATION DE VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 23 novembre 2021, un avis de principe avait été demandé au conseil municipal sur le projet de modification du tracé du chemin rural n°20, au quartier Les Bernards, suite à la demande de Monsieur et Madame De Noblet.

Après le passage d'un géomètre à la demande des propriétaires, le chemin serait légèrement déplacé (un mètre environ) afin de l'éloigner de la maison.

A la demande de Monsieur le maire, le géomètre a modifié le tracé à l'ouest du bâtiment, et propose le nouveau tracé à l'assemblée.

Monsieur le maire précise que tous les frais seront pris en charge par le demandeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tracé du chemin rural n°20 au hameau des Bernards et autorise le maire à signer le document d'arpentage du géomètre.

XII. QUESTIONS DIVERSES

Gymnase intercommunal : Monsieur Damien Leyraud informe l'assemblée que depuis plusieurs semaines, il a été constaté des défauts de nettoyage de la part de l'entreprise en charge de cette prestation. Il précise également que l'éclairage du parking ne fonctionne pas correctement. Monsieur le maire prend note de ces informations, et les transmettra à la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans.

XIII. COMPTES RENDUS DIVERS

1) Monsieur Eric ESCANDE, adjoint chargé de l'urbanisme, des bâtiments et de l'environnement

- Travaux d'entretien des volets du bâtiment du Solaure et de l'immeuble Chantebise (façade sud) : des travaux de peinture ainsi que de vérification de l'état des gonds sont en cours de réalisation. L'entreprise Alexandre GUYON a été sollicitée pour déposer les volets afin de pouvoir procéder aux travaux de peinture.

- Projet réhabilitation Place de la fontaine : une première réunion de l'équipe de travail réunissant 11 élus, 10 habitants tirés au sort et 7 représentants d'association, a eu lieu pour définir les enjeux du projet. Un état des lieux de la place a été réalisé pour cibler les lieux sensibles à étudier. Le compte rendu de cette réunion sera disponible sur le site internet de la commune.

- Réfection de la façade de l'église : dans le cadre du projet de réfection des façades de l'église, une rencontre a eu lieu entre Monsieur le Maire, Monsieur Escande et Madame Agnès LE MOING de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de la Région Auvergne Rhône Alpes, l'église étant inscrite sur la liste des monuments historiques.

- Développements Energie verte : Monsieur Escande rappelle que lors de la précédente séance, il avait porté à la connaissance de l'assemblée le projet de la Société VICAT d'installer des centrales de panneaux photovoltaïque sur sa propriété située sur les communes de Piégros-La Clastre et Aouste Sur Sye. Monsieur Escande propose au conseil municipal d'étudier ce projet avec la commission environnement afin que le conseil municipal puisse donner un avis.

2) Monsieur Michel HENARD, conseiller municipal délégué aux affaires scolaires

- Conseil d'école : la réunion a eu lieu le 8 mars 2022. Différents projets scolaires ont été réalisés. Monsieur HENARD porte à la connaissance de l'assemblée un courrier des parents d'élèves adressé à l'Inspection de l'Éducation Nationale pour dénoncer le dysfonctionnement de l'éducation nationale, suite au

manque important de remplaçants durant la période « covid ». Monsieur le maire propose d'interpeller Madame De Lavergne, députée, afin de lui exposer les problèmes.

3) Madame Sylvie SANIAL, adjointe chargée du domaine social

- La fontaine fleurie : l'assemblée générale a eu lieu et Madame Patricia SIMON a été nommée présidente. Madame SANIAL précise que la commission communale « culture » fait partie de la fontaine fleurie. Elle envisage de mettre en place une adhésion à l'euro symbolique. La plantation des fleurs a été programmée pour le lundi 02 mai 2022. Mr le Maire tient à souligner cette initiative et à remercier les membres de l'association.

4) Madame Amanda MARTY, conseillère municipale déléguée au restaurant scolaire

- Restaurant Scolaire : Un grand nombre d'enfants fréquente les trois sites de restauration. En accord avec les élus de Mirabel et Blacons, devant le coût de plus en plus important que représente les frais de personnel pour accompagner les enfants pendant ce temps de midi, et souhaitant une animation du projet pédagogique cohérent sur l'ensemble des lieux de restauration, une réunion a eu lieu avec les responsables de la MJC Nini Chaize pour passer les différents sites en accueil de loisirs. Cela permettrait de bénéficier des aides de la CAF. Le projet est à l'étude.

5) Monsieur Gilles MAGNON, Maire

- Challenge Vallée de la Drôme : il aura lieu le 14 mai avec le passage au village de la course « du trail des maquisards (114 Kms) et le départ du « Skyrunning du bout de Drôme » (39 Kms). Un appel aux bénévoles est lancé.
- Balcons de la Drôme : ils auront lieu le 12 juin 2022, avec une organisation redevenue normale après les années Covid que nous avons connues. Une circulation des véhicules et un aménagement spécifique seront mis en place afin d'assurer la sécurité de chacun, mais aussi de faciliter les personnes allant voter en ce jour d'élections législatives.

XIII. CARNET

Au nom du Conseil municipal, Monsieur le Maire il adresse ses félicitations à Michel et Catherine HENARD, pour la naissance de leur premier petit-fils Mattéo. Il adresse ses félicitations aux heureux parents et tous ses vœux au bébé.